

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2025-DPAT / T-166

portant interdiction de la circulation routière

VOIE	R.D. 31C
P.R.	PR 0 + 780 au PR 1 +870
COMMUNES	OETING FOLKLING
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2025</i> • Travaux de renouvellement de la couche de roulement (rabotage + enrobés) entre le giratoire "hôtel Le Lys" et GAUBIVING.
DATES	• Les nuits du jeudi 27 novembre au samedi 29 novembre 2025
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation de la circulation routière sur la RD31C. (Coupure de nuit de 20h00 à 6h00) • Les travaux nécessiteront la coupure des bretelles de sortie (sens 1 et 2) de la RD31Bis en direction du Technopole/Gaubiving.
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de chantier, de coupure, à la charge de l'Entreprise COLAS EST - Sous contrôle du Département – UTT de FORBACH - SAINT AVOLD • Signalisation de déviation et de coupure à la charge du Département - UTT de FORBACH - SAINT AVOLD

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

**Les travaux nécessiteront une coupure de la circulation routière de la RD 31C entre le giratoire "hôtel Le Lys" et FOLKLING-Gaubiving.
Coupure uniquement de nuit de 20h00 à 6h00.**

Une déviation sera mise en place comme suit :

> RD31C > OETING > RD31 > BEHREN-LES-FORBACH > RD30C > GAUBIVING > RD31C
• Et vice versa.

Les travaux nécessiteront la coupure des bretelles de sortie (sens 1 et 2) de la RD31Bis en direction du Technopole/Gaubiving avec déviation par RD31Bis échangeur / Forbach-loisirs.

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST à Sarreguemines ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY et aux Maires des Communes de OETING, FOLKLING, BEHREN-LES-FORBACH, pour information.

METZ, le 21 / 11 / 2025

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2025-DPAT / T-166

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
 – Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
 B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale B.P. 41072 - 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant le 6 ° Groupement de C.R.S. à METZ -
 B.P. 61083 - 57038 METZ CEDEX
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
 de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
 B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1

- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
 S.D.I.S. - 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ

- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
 Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01

- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY, pour exécution en ce qui le
 concerne.

- 2 MM. les Maires des Communes de : OETING, FOLKLING, BEHREN-LES-FORBACH, pour
 information.
 mairie@mairie-oeting.fr mairie@folkling.fr accueil.mairie@ville-behren.fr

Copie transmise pour information :

2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de FORBACH – SAINT AVOLD
+ DPAT/DRM/SDER/CORD57

1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR

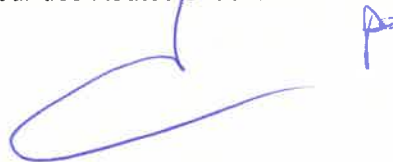
1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com

1 M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST - 12 Rue René François Jolly – 57200 SARREGUEMINES
moselleest@colas.com benoit.strassel@colas.com cedric.thil@colas.com

Chrono SDER

METZ, le 21 / 11 / 2025

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT